

# Du recrutement dans les armes spéciales du canton de Vaud

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329088>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aux plus grands problèmes de l'art, est bien notre œuvre. Elle a été, il est vrai, reproduite en tout ou en partie dans des journaux politiques et militaires de divers pays, les uns en nous citant, d'autres sans nous citer. Des publicistes universels, comme ceux de Berlin, eussent dû pouvoir remonter à la source de cette publication et reconnaître les pillards du pillé. Ici encore le journal de littérature prouve moins, on le voit, le vide de nos propres pensées que le peu d'autorité de ses prétentions bibliographiques.

Enfin nos considérations sur l'importance *stratégique* du val des Dappes ne sont pas du goût des critiques berlinois. Ils les trouvent si « inhabiles qu'elles font pitié. » Ce qui pourrait aussi faire pitié, c'est de voir un journal militaire prononcer des jugements aussi tranchants sans les appuyer d'aucun raisonnement. Mais il est probable qu'il ne sait sans doute pas même où est le val des Dappes, et qu'il ne connaît pas le premier mot des débats qui ont eu lieu à ce sujet. Au reste, si en fait de bibliographie et de librairie, la compétence du journal de Berlin peut être admise, avec les réserves d'exactitude qu'on vient de voir, il n'en est pas de même en matière de stratégie. Avant de nous chercher querelle quant au meilleur mode de défense de la Suisse, la feuille berlinoise ferait mieux de régler ses comptes pendants avec M. le capitaine van de Welde sur la défense de la Prusse.

Ajoutons encore que de notre collection de 1858 quelques articles auraient eu peut-être plus de droit à l'attention de critiques sérieux de l'Allemagne que ceux cités dans le compte-rendu. Notre étude, par exemple, sur les *œuvres* de Frédéric-le-Grand, celle sur la biographie de Radetzky, et quelques autres encore, auraient pu n'être pas sans profit pour des publicistes prussiens, s'ils avaient eu en vue autre chose qu'un dénigrement systématique. Sachant, au reste, où le bât blesse l'âne, nous pouvons assurer le journal de Berlin que ses attaques ou ses louanges nous sont également indifférentes.

---

#### DU RECRUTEMENT DANS LES ARMES SPÉCIALES DU CANTON DE VAUD

Un de nos camarades nous adresse sur ce sujet les observations suivantes :

On se plaint généralement de la petite proportion d'ouvriers spéciaux qui se trouvent dans les compagnies de sapeurs. Les rapports fédéraux en ont fait grand fracas l'année dernière et les compagnies vaudoises n'y sont pas ménagées. Il y avait là beaucoup d'exagération, car nos compagnies sont peut-être les mieux montées sous ce rapport, et, à Thoune, elles ne craignent point le parallèle avec les compagnies allemandes.

Ce n'est pas à dire qu'elles soient ce qu'il y a de mieux, car le nombre des charpentiers, par exemple, est encore trop restreint, et parmi ces charpentiers il n'y a que quelques bons ouvriers. C'est bien vrai que de nos jours les ouvriers ne se donnent plus la peine de faire un apprentissage sérieux, et même que le tour

du compagnon passe de mode. D'un autre côté, il se trouve fréquemment que tel est inscrit sur les contrôles comme charpentier qui ne l'est pas du tout. Au recrutement, il suffit d'un bon mensonge, de l'assertion de quelques compères et la farce est jouée. On croit avoir recruté un charpentier et il n'en est rien. On n'a que bien rarement le temps de faire subir au postulant un interrogatoire, une sorte d'examen qui donne à juger de ses connaissances.

Il y a encore une autre difficulté au mode de recrutement actuel. On le répartit trop également partout. Supposez qu'il y ait pour une compagnie 16 recrues à faire et à prendre sur quatre arrondissements, on en prendra quatre par arrondissement et deux par section. L'on ne peut guères s'écarter de là, tandis qu'il serait souvent avantageux de pouvoir, suivant les circonstances, les prendre pour la plupart au même endroit, ainsi, dans les villes on trouve plus d'ouvriers, dans les campagnes, plus d'agriculteurs. Il est fâcheux dans un cas de ne pouvoir prendre tout ce qui se présente de bon et dans l'autre, d'être obligé, pour se compléter, de prendre ce que l'on aurait repoussé ailleurs.

Je présume que dans le corps de l'artillerie le cas est à peu près le même. Personne ne songe à enlever à la cavalerie les recrues qu'elle peut faire. Quant aux carabiniers, ils sont les mieux traités de tous. Je dirai quelque chose plus tard du recrutement de l'infanterie.

Outre les inconvénients signalés plus haut, je tiens encore pour tel la répartition des avant-revues entre les officiers de la compagnie. Il en résulte peu d'unité dans le recrutement. Si l'on est quatre à recruter isolément et si chacun s'est accordé une tolérance dans un sens ou dans l'autre, ces tolérances peuvent s'ajouter au lieu de se compenser. Si chacun a pris un ou deux hommes de trop, cela fait quatre à huit hommes de trop ; si chacun a négligé de prendre un forgeron, par exemple, on en sera totalement privé ou bien on aura trop de forgerons si chacun en a pris. Et ainsi de suite.

En résumé, le mode actuel de recrutement présente les inconvénients suivants :

1° Il est trop hâté dans certaines localités où il précède l'inspection de la troupe. On n'a pas le temps de prendre des renseignements sur les aspirants, ni celui d'examiner leur degré de connaissances.

2° Il n'y a pas d'unité dans le recrutement, fait par plusieurs officiers, agissant chacun dans son arrondissement.

3° Il y a injustice à l'égard de quelques localités, dont les avant-revues précèdent celles où le recrutement des armes spéciales se fait.

Ainsi, par exemple, pour la 2<sup>me</sup> section du 3<sup>me</sup> arrondissement, le recrutement pour les sapeurs se fait à Cully et il n'est pas loisible aux jeunes gens de Lutry de se y présenter parce qu'ils ont été recrutés *la veille*, à Lutry, et qu'ils n'ont *pas eu le choix*. On les a pris bon gré mal gré dans l'infanterie, bien qu'ils s'annonçassent aspirants pour les sapeurs. Une difficulté de ce genre a été tranchée par l'inspecteur-général lui-même ; mais il est fâcheux qu'on ait dû y recourir, et que la simple règle ne suffise pas.

Voici les moyens que je propose pour parer à ces divers inconvénients :

Les recrutements pour les armes spéciales, carabiniers, cavalerie, artillerie et génie, seraient annoncés d'avance par affiches, comme actuellement les essais pour les carabiniers. Il y en aurait un ou deux par arrondissement, suivant l'étendue de ceux-ci. Ils devraient avoir lieu avant les autres recrutements et non point simultanément avec ceux de l'infanterie. Un seul et même officier par compagnie serait désigné chaque année à tour de rôle, en suivant telle règle qu'on voudra, pour faire tout le recrutement de la compagnie.

Cet officier serait en service actif régulier et percevrait la solde et les frais de route. Il recevrait des instructions soit du capitaine, si c'est un lieutenant, soit de l'Inspecteur-général des milices. Il lui serait loisible de faire son recrutement comme il l'entendrait, dans l'intérêt de la compagnie, sans s'attacher à le répartir également entre les localités.

Les avant-revues de la troupe se feraient comme précédemment et chaque officier, à part le recruteur, devrait assister à l'une d'elles, ni plus ni moins que les soldats.

Cela offrirait peut-être l'inconvénient d'enlever dans les villes plus d'hommes à l'infanterie que dans les campagnes, mais il faudrait étudier la question d'une équitable compensation.

Quant à la manière de procéder au recrutement des armes spéciales, voici à peu près comment elle pourrait être pratiquée :

Les conscrits présents seraient réunis en rang. On examinerait ceux qui sont recrutables et l'on sortirait ceux qui ne le sont pas.

Ceux qui ont un métier ou qui sont en apprentissage, devraient en apporter une attestation de leurs patrons, laquelle attestation serait certifiée par le syndic de leurs communes respectives. On pourrait même adopter un petit formulaire pour cela.

Il y aurait alors un appel aux postulants pour chaque arme et ils se rangeraient d'eux-mêmes en groupes distincts pour chaque corps.

Là les recruteurs les examineraient à loisir : les carabiniers feraient leurs essais, les sapeurs leurs examens, les artilleurs, les cavaliers, etc., feraient ce qu'on jugerait utile, puis, chacun ayant fait son choix, on en donnerait la note au commandant qui ferait alors passer les recrues au bureau pour régulariser leur incorporation.

Quant au recrutement de l'infanterie, il y aurait bien quelque chose à dire. L'on voit parfois dans les bureaux de petites scènes entre les capitaines. Ils se disputent les recrues ni plus ni moins que des gamins à la *rapille*. Les grenadiers ont la priorité, les chasseurs ensuite, puis les mousquetaires dans un certain ordre. Mais quel que soit cet ordre, les derniers sont les plus mal partagés, et ils ont en moins ce que les premiers ont en trop.

On pourrait remédier à cet ordre de choses :

Sitôt que la troupe a passé au bureau, chaque capitaine ferait une récapitulation

de son effectif et de ses besoins pour le recrutement. Cette récapitulation ne serait qu'un *bulletin*, extrait au crayon de la dernière page du contrôle, rétabli par la présente avant-revue. Le commandant d'arrondissement jugerait, par ce bulletin, que chaque compagnie doit faire *tant* de recrues, si possible.

Le dépôt passerait au bureau par contingent, comme de coutume, et tout ce qui est recruté serait aligné quelque part. On en ferait un rang de taille, puis le commandant diviserait cette troupe en six pelotons, selon les besoins de chaque compagnie et chaque capitaine prendrait l'état nominatif des hommes qui lui sont échus en partage. Il serait admis que des échanges puissent être faits pendant la confection de ces états nominatifs, puis les six détachements séparés et constitués repasseraient au bureau pour contrôler les incorporations.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

La commission militaire fédérale pour l'habillement et l'équipement a décidé un modèle qui sera expérimenté pratiquement dans diverses écoles de recrues et cours de répétition. On confectionne, à cet effet, 60 échantillons à peu près uniformes dudit modèle sur les bases suivantes, dit-on :

Un *képi* léger et bas, de fort drap noir, avec visière de cuir, coiffe en toile cirée et jugulaires : au bord supérieur une bordure rouge pour les fusiliers, verte pour les chasseurs et les carabiniers.

Une *cravate* bleue de laine molle et assez longue pour pouvoir faire au besoin deux fois le tour du cou.

Une *tunique* courte, dessinant la forme du corps par devant, mais plus large dans la partie de derrière et se serrant avec deux martingales de drap avec boutons, pour s'ajuster à la taille du soldat : deux rangs de boutons en ligne droite ; col rabattu.

Le *pantalon* gris-bleu à passepoil rouge pour les fusiliers, vert pour les chasseurs ; avec large bande au lieu de passepoil pour les officiers.

Comme *signes distinctifs*, des *croix* ou des *étoiles* au collet ; en outre, les officiers auraient des galons d'or ou d'argent à la coiffure.

Le *sabre* serait porté en ceinturon par toutes les troupes ; le ceinturon serait rouge pour le centre et vert pour les chasseurs. Les officiers supérieurs l'auraient en or.

---

La question de la transformation de nos pièces d'artillerie en canons rayés, qui est étudiée depuis plusieurs mois avec une grande attention par une commission spéciale, vient de faire un premier pas vers une réalisation pratique. Le 4 et le 11 février ont eu lieu à Aarau les premiers essais avec un canon rayé par les soins de M. le colonel d'artillerie Müller, et avec les projectiles coniques de son invention. D'après une communication d'un officier supérieur de l'état-major d'artillerie, ces essais ont été très satisfaisants pour une première épreuve dans une entreprise aussi difficile, quoique les résultats ne puissent dès à présent être qualifiés comme un succès complet.

---